



Comme chaque année, le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 fait l'objet d'un bilan d'exécution et d'un avis du CESER.

Le CESER s'est inquiété de la faiblesse du taux d'exécution de l'Etat et a regretté que le contrat d'avenir ne vienne pas abonder le CPER sur de nouveaux projets et ne constitue qu'un redéploiement des financements.

Par ailleurs, le CPER donne lieu à un second avenant, conduisant à redéployer des fonds prévus pour le transfert de l'aéroport de Nantes vers Notre Dame des Landes, et pour les Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Atlantique (LNOBPL).

LA CONTRIBUTION DU CESER

Le **CESER reste inquiet sur le degré d'exécution du contrat**. Au 31 décembre 2018, 473,3 M€ ont été engagés (256 M€ par la Région et 217,4M€ par l'Etat). Non seulement le taux de programmation des crédits État-Région s'élève à 58,9 %, mais en plus le taux de mandatement calculé par rapport aux crédits inscrits n'est que de 33,3%.

Par ailleurs, suite à la décision du gouvernement de renoncer à la réalisation de l'aéroport du Grand Ouest et à la signature du contrat d'avenir le 8 Février 2019, **l'Etat a décidé de redéployer 42,05 M€ sur le CPER et la Région 16,75 M€**. Il n'y a pas d'abondement prévu dans ce second avenant. Le volet mobilité diminue même légèrement, passant de 722,9 M€ au total à 720,7 M€.

Le CESER rappelle son attachement à la modernisation des liaisons entre les Pays de la Loire et la Bretagne. La diminution des crédits n'est donc pas un bon signal. Le CESER regrette par ailleurs l'absence d'une réflexion interrégionale avec la Bretagne pour déterminer les sujets communs d'actions.

Le CESER insiste sur la nécessité d'engager rapidement une nouvelle révision du CPER en lien avec les compensations suite à l'abandon du transfert de l'aéroport vers NDDL

Ce nouvel avenant devra prêter une attention forte à l'équilibre territorial ; alors qu'il concentre actuellement une grande partie des projets sur la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les autres agglomérations du territoire. La crise récente a encore accentué cette nécessité d'une vigilance à un bon équilibre des investissements.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie le rapporteur Antoine Charlot.

Elle partage globalement les éléments de cette contribution, notamment l'inquiétude sur la faiblesse du taux d'exécution du CPER. Il ne s'agit pas de dépenser pour dépenser, mais bien de prendre en compte les besoins des territoires.

L'avenant au CPER consiste en des redéploiements suite à l'abandon du projet de transfert de l'aéroport de Nantes vers Notre Dame des Landes. Il n'y a donc pas un centime supplémentaire prévu dans cette nouvelle version du contrat par rapport à la version de 2017.

La CGT regrette particulièrement la baisse d'ambition sur LNOBPL (liaisons nouvelles ouest Bretagne Pays de la Loire) et l'exclusion de toute réflexion sur un scénario alternatif à la liaison Rennes Nantes par Redon.

Si la modernisation de cet axe demeure une priorité, il convient de n'exclure aucune possibilité, y compris la réflexion sur le tracé via Châteaubriant ou la création d'une nouvelle ligne.

Par ailleurs, la CGT partage la demande du CESER d'un nouvel avenant au CPER. Cet avenant devra prendre en compte les travaux à réaliser sur l'aéroport de Nantes Atlantique, dont la modernisation n'a que trop longtemps été retardée.

Mais il devra aussi, bien au-delà de l'abandon du transfert de Nantes Atlantique, qui pour la CGT ne constitue par le traumatisme que certains ressentent, permettre répondre aux enjeux de l'ensemble de la Région, sans opposer les territoires. Il s'agit de répondre aux besoins de l'ensemble des Ligériens et Ligériennes, qu'ils habitent dans les grandes agglomérations avec leurs difficultés propres et leurs inégalités particulièrement marquées, ou les zones moins denses, en particulier celles situées aux franges de la région, et qui cumulent parfois les difficultés en matière de desserte en transports et de couverture numérique, avec souvent des taux de chômage élevés.

La CGT votera l'avis

QUELQUES EXPRESSIONS EN SESSION :

CFDT :

Partage les doutes et les inquiétudes sur les taux d'exécution.

Souligne le taux bas de l'état sur mobilités et numérique. Ce sont aussi des enjeux du contrat d'avenir. Regret qu'il n'y ait pas de budget supplémentaire dans ce cadre.

M. BOURSIN, représentant de l'Etat :

Le CPER ne représente pas l'ensemble des interventions de l'Etat sur le territoire.

Les gros projets nécessitent des négociations entre partenaires, et des études complexes, donc à chaque fois ils arrivent en seconde partie de CPER. Aucune opération majeure du CPER n'a été bloquée pour des raisons de crédits.

L'étude sur LNOBPL, qui a connu une pause après l'abandon du transfert de l'aéroport, va être relancée.

VOTES : L'avis a été adopté à l'unanimité par 91 voix pour.